



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 09660

Numéro SIREN : 802 076 448

Nom ou dénomination : 2Mi

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2014 sous le numéro de dépôt 40920



1404096603

DATE DEPOT :	2014-05-05
NUMERO DE DEPOT :	2014R040920
N° GESTION :	2014B09660
N° SIREN :	802076448
DENOMINATION :	2Mi
ADRESSE :	10 rue du Colisée 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2014/04/23
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Liste des souscripteurs au capital initial de la SAS à capital variable 2Mi

- Monsieur Hicham FASSI-FIHRI domicilié 64 rue Compans Bat A3 nord 75019 Paris, a versé 100 € pour souscrire à 100 actions de catégorie B
- La société civile LOGIC PARTNERS INVESTISSEMENT domiciliée 1 chemin vert 78910 BEHOUST, n° de siret 44031389800023, représentée par son gérant Monsieur Arnaud de FREMOND de la MERVEILLERE a versé 100 € pour souscrire à 100 actions de catégorie A de la société et 101 € pour souscrire à 101 actions de catégorie B.

Le capital initial est donc composé de 301 actions et il a été déposé 301 €.

CREDIT INDUSTRIEL
6, avenue de Provence 75009 Paris -
M le Médiateur du CIC Libre répo

ARTICLE 6 - Formation

Il a été apporté à la soc

**Ladite somme de 301 €
ment libérées ainsi que
pour le compte de la so**

ARTICLE 7 - Capital so

Le capital social initial e

ARTICLE 8 - Variabilité

ARTICLE 12 - Forme de

Les actions sont nominatives et sont soumises aux usages applicables.

Tout actionnaire peut de

ARTICLE 13 - Cession d

1. Forme. La cession d'actions est faite par acte de cédant au compte du ce

Ce mouvement est inscrit

L'ordre de mouvement e

décisions de l'Assemblée

Les héritiers, ayants droit, ne peuvent, sous peine de nullité, requérir l'apposition d'un inventaire, ni s'immiscer en aucune manière dans les affaires de la société, ni s'en rapporter aux inventaires.

ARTICLE 16 - Retrait

Tout associé a le droit de

erret pécuniairement qu

ARTICLE 19 - Droits et

19.1 Obligations

Tout associé sortant doit

19.2 Droits

**L'associé qui se retire o
sommés qu'il serait susc**

19.3 Délais de rembour

**Les fonctions de Président
d'une procédure de redr**

**La révocation du Président
majorité des voix dont d**

**Le Président ne pourra
associés :**

- Cession du fonds de**
- Mise en location-gén**

Par exception, le premier

ARTICLE 26 - Comptes

Il est tenu une comptabi
A la clôture de chaque e
à cette date.

Il établit les comptes ann

ARTICLE 27 - Affectatio

Les produits nets de l'ex
constituent le bénéfice.

Il est fait sur ce bénéfice

La société ATYPIK ASS

**Lequel déclare accepte
pour son exercice.**

ARTICLE 32 - Désignati

**Les commissaires aux c
trois seuils suivants :**

- 1 000 000 € de t
- 2 000 000 € hors
- 20 salariés.

**L'obligation de recourir à
ces trois seuils pendant**

